



ADULLACT

Communiqué de presse

Montpellier, le 18 Novembre 2022

« Territoires Numériques Libres 2022, les résultats sont là ! »

Depuis sa 1ère édition, le label Territoire Numérique Libre récompense les initiatives et politiques en faveur des logiciels libres dans les collectivités territoriales.

Créé par l'association ADULLACT et soutenu par plusieurs associations et acteurs du Libre (AFUL, APRIL, CNLL, NAOS et DÉCLIC), le label « Territoire Numérique Libre » réunit chaque année les collectivités qui ont fait le choix de privilégier les usages numériques **libres, ouverts et collaboratifs**. Ce label promeut notamment l'utilisation et le développement mutualisé de logiciels libres, vecteurs d'indépendance, de souveraineté numérique et d'économie d'argent public.

Le label est un outil d'auto-évaluation, mais également un outil de sensibilisation pour les élus, agents et administrés.

Cette année, **23 candidatures** ont été déposées et étudiées par un jury de professionnels du numérique et du libre. *(la Ville de Claix, la Ville de La Tronche, la Ville de Montereau-Fault-Yonne, Dracénie Provence Verdon Agglomération, la Ville de Gières, la Ville de Meylan, la Ville de Saint-Égrève, la Ville de Saint-Loubès, la Ville de Seyssinet-Pariset, la Ville de Villejuif, la Ville de Boé, la Ville de Fontaine, la Ville de Grenoble, la Ville de Lyon, Maremne Adour Côte Sud, la Ville de Marseille, le Syndicat Morbihan Énergies, la Ville de Périgueux, le Syndicat Intercommunal SITPI, la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy, le Syndicat Intercommunal SITIV, la Ville d'Échirolles et la Ville d'Abbeville).*

La remise des labels Territoire Numérique Libre a eu lieu mardi 8 novembre 2022, lors du salon Open Source Experience, au Palais des Congrès à Paris et une trentaine de participants étaient réunis pour découvrir, lors d'un moment convivial, le palmarès de cette nouvelle édition.

Après évaluation des dossiers, les candidatures ont été gradées du niveau 1 au niveau 5. Cette année, **trois candidats** ont obtenu le niveau 2, **sept candidats** ont réussi à décrocher le niveau 3 et **dix autres** ont atteint le niveau 4. Pour finir, **trois collectivités** candidates se sont démarquées en accédant à l'excellence : le niveau 5 ! - la ville d'Abbeville pour la deuxième fois, la ville d'Échirolles pour sa deuxième candidature et le SITIV qui est passé d'un niveau 3 à un niveau 5 en une année.

Le jury a également décerné **3 mentions spéciales** : "*Meilleure première candidature*" à Maremne Adour Côte Sud, "*Encouragements*" à la ville de Meylan, et "*Meilleure progression*" au SITIV.

Plus de détails sur les résultats de cette 7ème édition :

 [Territoire Numérique Libre - Édition 2022](#)

Contact :

Camille TILLATTE

Chargée de Marketing et Communication

camille.tillatte@adullact.org

Twitter :

[@TerrNumLibre](#) #TNL2022